

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 007-200039808-20240924-2024_09_006-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 24 septembre 2024
Convocation du 17 septembre 2024

N° 2024_09_006

Objet : Déchets ménagers – Prolongation du marché de collecte et le lavage des colonnes aériennes

Le 24 septembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LANAS salle Papillon sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Guy CHARMASSON (suppléant de Jacques MARRON)

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER

Pouvoirs Antoine ALBERTI à Vincent CERVINO, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Guy MASSOT

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 33

Vote contre : pour : 33 abstention :

Le Président rappelle aux conseillers qu'un marché de collecte et de lavage des colonnes est en cours d'exécution avec les sociétés PLANCHER ENVIRONNEMENT et MINERIS PROPLETE depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce marché, d'une durée de 2 ans, reconductible deux fois 1 an, arrive à son terme le 31 décembre 2024, après avoir activé la première année optionnelle.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de valider une prolongation du marché de collecte et de lavage des colonnes d'une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2025, comme prévu par les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le Président à notifier aux prestataires la prolongation du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets issus de la collecte sélective, des cartons et de lavage des colonnes aériennes, attribué à la société PLANCHER ENVIRONNEMENT (pour le lot 1 et la Prestation Supplémentaire Eventuelle -PSE-) et à la société MINERIS PROPLETE (pour le lot 2).

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Guy MASSOT

